

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023

14 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 05 juin 2023, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 11	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Daniel MATHIEU (représenté par Céline MATHIEU)
	<u>Absents :</u> Adrien RICARD
	<u>Secrétaire de séance :</u> Céline MATHIEU

➤ **Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Messieurs Hervé PELLECUER et Frédéric CEBRON, et de Madame Emilie THISSE et Monsieur César VERDIER.

La présidence du bureau est assurée par les soins du Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois délégués et des trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées pour les délégués titulaires sont les suivantes :

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Frédéric CEBRON, M. Siméon LEFEBVRE.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des trois délégués.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Pierre-Emmanuel DAUTRY = 13 voix
- M. Siméon LEFEBVRE = 13 voix
- M. Frédéric CEBRON = 12 voix

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Siméon LEFEBVRE et M. Frédéric CEBRON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées pour les suppléants sont les suivantes :
Mme Céline MATHIEU, M. Camille LECAT, Mme Muriel SAIZ.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des trois suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Muriel SAIZ = 13 voix
- Mme Céline MATHIEU = 13 voix
- M. Camille LECAT = 10 voix

Mme Muriel SAIZ, Mme Céline MATHIEU, M. Camille LECAT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Les délégués et les suppléants déclarent accepter leurs fonctions.

La séance est levée à 15 h 30.